## <u>Information des personnes concernées par le traitement informatique mis en œuvre</u>

La Direction générale des Finances publiques met à disposition du public, en application des dispositions des articles L. 112 A et R\* 112-A-1 du livre des procédures fiscales, des informations relatives aux valeurs foncières déclarées à l'occasion des mutations à titres onéreux pour concourir à la transparence des marchés fonciers et immobiliers.

Les catégories de données traitées sont : les données relatives à la mutation (date, nature, prix), l'adresse, les références cadastrales et le descriptif du bien.

Ces données, issues du traitement de données "demande de valeurs foncières", sont relatives aux mutations publiées au fichier immobilier au cours des cinq dernières années.

<u>Vos droits</u>: Vous pouvez accéder aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données s'agissant du fichier "demande de valeurs foncières".

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service des impôts des particuliers dont vous relevez ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: <u>le-delegue-a-la-protection-des-données-personnelles@finances.gouv.fr</u>

Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la CNIL.